

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 02/07/2025

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-07/04

OBJET : RETROCESSION DE STATIONNEMENT RUE DU BOSQUET PAR VENDEE LOGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et L.3111-1 ;

Vu la proposition de Vendée Logement, bailleur social propriétaire d'un ensemble de logements situés rues du Bosquet et de la Chesnaie, en vue de céder ces logements à des particuliers ;

Considérant que dans ce cadre, Vendée Logement souhaite rétrocéder à la commune des Brouzils une parcelle qui accueille plusieurs stationnements et un emplacement réservé aux containers de tri,

Considérant que ces espaces sont situés sur une parcelle nouvellement identifiée par le géomètre sous le numéro AB 446, pour une superficie totale de 124 m² ;

Considérant que Vendée Logement prendra en charge l'intégralité des frais de notaire relatifs à cette opération ;

Considérant que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude notariale LECOMTE & EVEILLARD à La Roche-sur-Yon, et que la commune souhaite, pour sa part, confier la mission de représentation notariale à Maître Soizic BODIGUEL, notaire à Montaigu ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer ces espaces dans le domaine public communal afin d'assurer leur gestion et leur entretien,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'accepter la rétrocession à titre gratuit par Vendée Logement de la parcelle cadastrée AB 446, d'une superficie de 124 m², comprenant des emplacements de stationnement et un espace destiné aux containers de tri.

Article 2 : De confier, pour la commune, la mission de représentation notariale dans le cadre de cette opération à Maître Soizic BODIGUEL, notaire à Montaigu, en parallèle de l'étude notariale LECOMTE & EVEILLARD désignée par Vendée Logement.

Article 3 : De procéder, après signature de l'acte authentique d'acquisition, au classement de ladite parcelle dans le domaine public communal.

Article 4 : D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette rétrocession, y compris l'acte authentique de transfert de propriété et tout document afférent.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Cyril DROUIN

Le Maire
Emilie DUPREY

